

VINCIALE

juillet 1920.

\$ 5,000,000.00
\$ 4,500,000.00
\$ 40,646,000.00

confiés à son département
Censeurs, ces messieurs
rapport avec tels dépôts.
r ses actionnaires lors de
ses directeurs.

LAPORTE

NU

Censeurs

EAU

de Québec.

ances de Québec, d'Ontario
-Prince-Edouard.

AZON

nutritive médicinale
l'estomac le foie et les
de la croissance le dével-
et assure la santé des
dans les cas de Coliques,
etc.

DE LA FERME

DE LA SANTE

est un tonique sans rival

appétit

nour-

petite

ore or-

stante.

c. r. q.

ADMINISTRATION ET PUBLICATIONS

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de

Québec..... 1.00

Cité de Québec et pays

étrangers..... 1.50

Pour les Sociétaires de

la Coopérative Fédé-

rée de Québec..... 75c.

Tarif des annonces 12c. la ligne.

Annonces classées 25 mots, 30

sous par insertion, plus un sou

par mot additionnel au-dessus

de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces

écrire au "Bulletin de la

Ferme", Limitée, 111 Côte de

la Montagne, (Bâtiment Morin),

Québec, Case postale 129—

Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ADMINISTRATION
111, CÔTE DE LA MONTAGNE, QUÉBEC
RÉDACTION
114, RUE ST-PAUL-EST, MONTRÉAL

RÉDACTION ET COLLABORATEUR

Cette revue est consacrée aux
intérêts de la ferme et du foyer
rural.

Elle est rédigée par un comité
de techniciens et de prati-
ciens agricoles assistés de colla-
borateurs occasionnels et de
correspondants de diverses ins-
titutions agricoles. Toute col-
laboration est soumise au con-
trôle du directeur.

La correspondance concernant
la rédaction doit s'adresser au
Directeur du "Bulletin de la
Ferme", Case postale 129, Haute-
Ville, Québec.

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

Volume XIV

LE 4 MARS 1926

Numéro 9

Utilisons nos propres produits de préférence à ceux de l'étranger

Il n'est pas nécessaire d'avoir recours aux formules les plus savantes de l'économie politique, ni à des calculs mathématiques bien compliqués pour conclure à l'opportunité d'utiliser nos propres produits avant d'aller en chercher de semblables à l'étranger.

Il y va de l'intérêt de notre population et tout citoyen désireux de contribuer à la prospérité de sa province, quatre-vingt-dix-neuf pour cent des cultivateurs de la province de Québec appartiennent à cette catégorie—doit se faire un devoir impérieux d'encourager par ses conseils et son exemple la consommation des produits de chez-nous de préférence aux denrées exotiques. C'est plus clair que le jour. Il suffit d'ouvrir le "livre du gros bon sens" pour s'en convaincre.

FABRICATION

Plusieurs fabriques, établies avec l'aide du Ministère de l'Agriculture au cours des dernières années, mettent en conserves les produits de notre Province, tels que tomates, fèves, blé d'Inde, miel, saumon, bleuets, rhubarbe, etc., etc.,...

Des inspecteurs compétents et responsables devant l'autorité provinciale surveillent de près la qualité de la matière première, à son arrivée à la fabrique, ainsi que les opérations de la mise en conserves, de sorte que le consommateur est assuré d'avoir un produit dont la qualité est d'une supériorité indiscutable.

De plus, afin d'être en mesure de donner à l'acheteur la pleine valeur du prix payé, les fabricants vendent des grains de semences de choix à leurs fournisseurs-cultivateurs qui obtiennent ainsi une récolte d'excellente qualité pour la mise en conserves.

QUALITÉ SUPRÊME

Il n'y a donc pas de doute à ce sujet. Nos conserves sont au moins aussi bonnes que les produits importés. Et elles se vendent moins cher.

Au même prix, à qualité égale, nous aurions déjà davantage à donner la préférence à notre propre marchandise, parce qu'en l'achetant, nous encourageons la culture des produits à mettre en conserves, c'est à dire l'agriculture spécialisée.

Si l'on songe un instant que les cultivateurs abandonnent petit à petit la grande culture et que la culture des légumes et des fruits prend des proportions de plus en plus considérables à cause de son rendement plus substantiel, on comprend immédiatement que le travailleur des champs doit être le premier à consommer nos conserves, afin de contribuer au progrès de l'agriculture. Il devient alors le facteur principal de sa propre prospérité et de celle de la Province.

L'encouragement atteindra aussi la fabrication des conserves qui est appelée à devenir une de nos principales industries.

Toutes les classes de la société ne peuvent manquer de se joindre aux cultivateurs et aux industriels pour favoriser l'augmentation de notre richesse et faire comprendre, à ceux qui voudraient les entendre, les raisons qui militent en faveur de l'achat des produits de chez nous de préférence à ceux de l'étranger.

LE CLERGÉ

Le clergé de la province de Québec, qui se dévoue généreusement pour protéger les intérêts de notre classe agricole, n'est certainement pas en retard sur ce point. Je soupçonne même certains prêtres d'avoir recommandé du haut de la chaire la consommation de nos conserves alimentaires. C'est un article qui s'ajoutera probablement, à cause de son importance primordiale, à la série de conseils de ceux qui n'y ont pas encore songé.

A tout événement, nous sommes convaincus que nos prêtres, surtout ceux des centres ruraux, comprennent les besoins du cultivateur et nous devançant souvent dans leurs recommandations.

LES MARCHANDS

Dans nos campagnes, les marchands sont au nombre de ceux qui s'intéressent le plus au progrès. Ils ont à cœur la prospérité de leur localité et de ses habitants, et ils sont les premiers à en bénéficier.

Ils ont intérêt à vendre les produits de chez nous au lieu d'envoyer leur argent à l'étranger en faisant un commerce de marchandises importées.

La piastre qui circule dans la paroisse finit généralement par apporter quelque profit au marchand du village.

LA VENTE

La Coopérative Fédérée de Québec est chargée de vendre les conserves de plusieurs fabriques importantes de la Province et elle est en mesure de remplir toutes les commandes qui lui sont données.

Elle vend sous la marque "Fédérée" les conserves de choix; celles de qualité régulière, portent le nom de "Rose-Marie". Cependant, les conserves de bleuets et rhubarbe préparées par les RR. PP. Trappistes portent des marques caractéristiques différentes.

Quand on achète une boîte de conserves à la Coopérative Fédérée de Québec, on est certain d'avoir un produit de bonne qualité, préparé dans des conditions hygiéniques, et représentant la pleine valeur du prix déboursé; on a de plus la satisfaction d'avoir accompli un devoir national en contribuant à assurer la prospérité des siens.

R. MESSIER.

Nos produits laitiers sont appréciés à l'étranger

Notre industrie laitière s'avance à pas de géant dans la voie du progrès.

Au cours de l'année 1925, le nombre des vaches a augmenté considérablement dans la province de Québec, de même que la production de beurre et de fromage. Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que l'on constate une grande amélioration dans la qualité des produits laitiers. Les résultats du redoublement de soins que l'on apporte à la fabrication du beurre et du fromage sont des plus encourageants. Les marchés étrangers s'ouvrent plus facilement à nos produits qui ont déjà une réputation enviable en certains pays,—en Angleterre, notre fromage est considéré comme insurpassable.

BEURRE

Nos exportations de beurre canadien en Angleterre, qui avaient été de 1,984 tonnes (79,360 boîtes de 56 livres), au cours des 12 mois se terminant le 30 juin 1924, ont atteint le chiffre de 6,865 tonnes (274,600 boîtes de 56 livres), pendant la période se terminant le 30 juin 1925, ce qui signifie une augmentation de 246.01%.

(Suite à la page 148)

RECTIFICATION

Le "Bulletin de la Ferme", numéro de la semaine dernière, reproduisait, d'un grand quotidien de Montréal, le compte-rendu d'un discours qu'a prononcé l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, lors de la convention des Fermiers-Unis, tenue à Montréal, le 19 février dernier.

Quelques inexactitudes se sont glissées dans la publication de ce compte-rendu, entre autres lorsqu'on fait dire au ministre de l'Agriculture que M. Harrison, agent commercial, à Londres, est l'employé de la Coopérative Fédérée. De fait, M. Harrison est le représentant de tout le commerce de notre Province et à ce titre, il ne s'attache à aucune association ou maison de commerce en particulier.

Dans le même rapport, il s'est glissé d'autres inexactitudes que nos lecteurs ont pu corriger eux-mêmes et qui ont échappé à la direction, par suite d'une erreur dans la transmission des épreuves.